### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

# **ADMINISTRATION**

# AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-02 du 7 janvier 2011 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR: ETSM1130004S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 99-3 du 10 mars 1999 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG nº 99-13 du 11 mars 1999 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG n° 99-15 du 10 mars 1999 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2005-03 du 17 janvier 2005 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide:

#### Article 1er

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

M. Xavier CORNIL, pharmacien général de santé publique à compter du 11 février 2011;

Mme Marie-Rose MARESCOT, immunologiste contractuel à compter du 11 février 2011;

Mme Dominique ABDON, pharmacien contractuel à compter du 11 février 2011;

M. Daniel AGNARD, ingénieur contractuel à compter du 11 février 2011;

M. Pascal BAILLET, pharmacien contractuel à compter du 11 février 2011;

M. Charles BARTHELME, pharmacien contractuel à compter du 11 février 2011;

M. Pierre-Henri BERTOYE, médecin contractuel à compter du 11 février 2011;

Mme Anne-Marie BRANGER, pharmacien contractuel à compter du 11 février 2011;

M. Alain DE MEULENAERE, pharmacien contractuel à compter du 11 février 2011;

Mme Chantal GUIOL, docteur ès sciences pharmaceutiques à compter du 11 février 2011;

M. Jean-Claude HAAG, pharmacien contractuel à compter du 11 février 2011;

M. Olivier LE BLAYE, pharmacien contractuel à compter du 11 février 2011;

M. Jacques MORENAS, pharmacien général de santé publique à compter du 11 février 2011;

Mme Brigitte POUMEROL-DUMAS, pharmacien contractuel à compter du 11 février 2011;

M. Fewzi TESKRAT, médecin contractuel à compter du 11 février 2011.

## Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 7 janvier 2011.

Le directeur général,

J. MARIMBERT